

Selon quel rythme doit être effectuée la notation ?

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 15 Octobre 2009 10:56 - dernière révision Mardi, 03 Avril 2012

Elle est obligatoire chaque année, au cours du dernier trimestre de l'année considérée.

Références :

- [Loi n°83-634 du 13 juillet 1983](#) (Art. 17) ;
- [Loi n°84-53 du 26 janvier 1984](#) (Art. 76) ;
- [Décret n°86-473 du 14 mars 1986](#) relatif aux conditions générales de notation ;
- [Décret n°91-298 du 20 mars 1991](#) portant des positions applicables aux Fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet.